



Ma prévoyance me réclame se que m'a donné la sécu

Par **bebel29**, le **30/07/2012** à **15:26**

Bonjour, en effet, j'étais initialement en arrêt de travail et la sécu me versait 600 euro et ma prévoyance me versait le reste pour arriver à 100% de mon salaire, cela pendant plusieurs mois. Puis par la suite ma demande de reconnaissance en maladie professionnelle a aboutie (plus de 8 mois après ma demande) j 'ai été reconnu en maladie professionnelle , la sécu ne sachant pas que je bénéficiais d'une prévoyance qui comblait mon salaire ,me verse donc rétroactivement (sur plusieurs mois) des indemnités revalorisées ce qui fait environs 3000 euro . Mais la personne qui gère mon dossier dans mon entreprise me dit que puisque la sécu m'a donnée de l'argent je doit donc redonner cette argent a ma prévoyance ! es ce que la personne au RH a le droit de me réclamer cette argent ? es ce que la prévoyance a le droit de me réclamer l'argent que la sécu m'a versé rétroactivement ?!

Par **chaber**, le **30/07/2012** à **16:18**

bonjour Vous êtes bien redevable des sommes réglées par votre régime de prévoyance qui a complété votre salaire. Or la Sécu a régularisé votre situation en vous payant l'intégralité. Vous ne pouvez toucher 2 fois le complément de salaire